



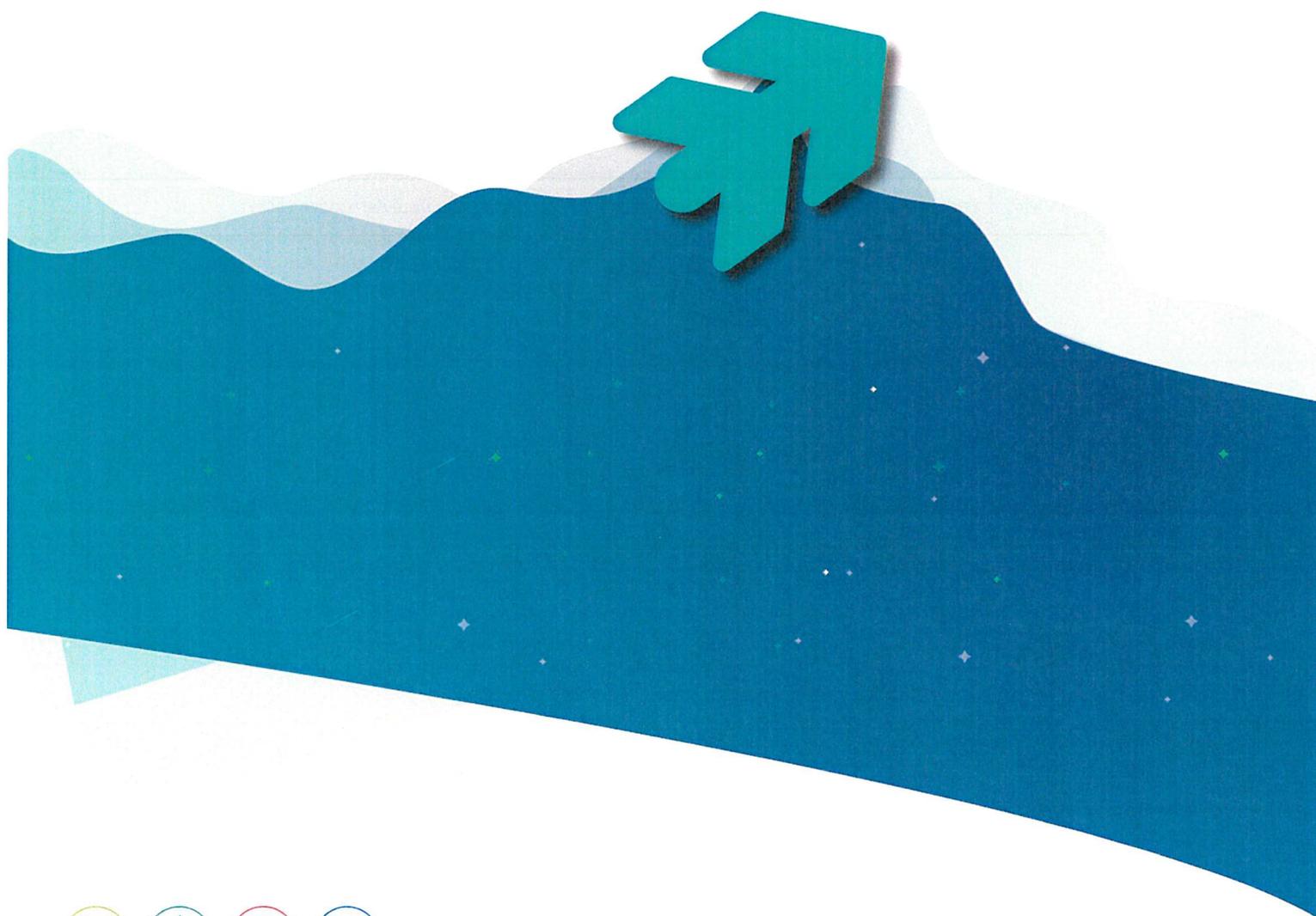
SCAIRA

CONSULTATION

Stratégie financière en faveur de l'innovation et de la fabrication durable : Les opportunités de financement privé pour les start-ups

Numéro de contrat : 24-ADMIN-CS-232

Projet Européen SCAIRA - S1/1.4/F0026 : Funded by the European Union's Interreg SUDOE 2021-2027 programme



Documentation

Numéro de contrat	24-ADMIN-CS-232		
Titre	CONSULTATION - Stratégie financière en faveur de l'innovation et de la fabrication durable : Les opportunités de financement privé pour les start-ups		
Nom du projet Européen	SCAIRA - S1/1.4/F0026		
Durée de la prestation	18 Mois	Date de démarrage et de fin	D'Avril 2025 à Septembre 2026
Partenaires du Consortium	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan - CARO, Solutions pour la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine - SOLTENA, Airbus Atlantic, Ecole Nationale supérieure des Mines d'Alès - IMT Alès, Renault Spain, Fundación Centro Europeo de Empresas e Innovación de Murcia - CEEIM, Clúster de la indústria de l'automoció de Catalunya - CIAC, FUNDECYT-PCTEX, Fundación Corporación Tecnológica de Andalucía - CTA, Associação do Cluster Automóvel - MOBINOV, IPN INCUBADORA - Associação para o Desenvolvimento de Actividades de Incubação de Ideias e Empresas HIESE - Habitat de Inovação Empresarial nos Sectores).		

Signataire

Pour Aerospace Valley	Eric GOUARDES, Directeur Délégué innovation du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley
-----------------------	---

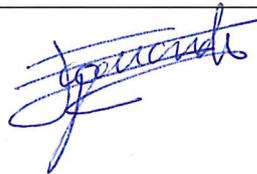


Table des matières

SOMMAIRE	page 4
CONTEXTE GÉNÉRAL	page 5
1. Présentation du pôle Aerospace Valley	page 5
2. Le projet SCAIRA.....	page 5
OBJET DE LA CONSULTATION	pages 6 à 7
CHAMPS D'EXÉCUTION DE LA CONSULTATION	page 8
ACTIVITÉS DU PARTENARIAT SCAIRA (Hors du champ de la consultation)	page 8
COÛT DE LA PRESTATION	page 10
CONDITIONS DE PAIEMENT	page 10
PROPOSITION ATTENDUE	page 10
EXIGENCES GÉNÉRALES.....	page 11
Exigence E1	page 11
Exigence E2	page 11
Exigence E3	page 11
DÉLAIS DE LA RÉALISATION	page 11
FORMULATION DES RÉPONSES À L'OFFRE DE MARCHÉ.....	page 11
REMISE ET CONTENU DES OFFRES.....	page 12
ANNEXE I - CONFIDENTIALITÉ	page 13

Objet : Recherche d'un(e) expert(e) en formation ou une entreprise pour former des start-ups européennes aux opportunités de financement privé, dans le cadre du projet Européen SCAIRA (réf S1/1.4/F0026 - financé par le programme SUDOE).



CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Présentation du pôle Aerospace Valley

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley a été labellisé, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, « pôle de compétitivité mondial » avec la mission de favoriser l'innovation et de renforcer la position d'excellence des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie dans les domaines Aéronautique, Espace et Drones.

Le pôle, guidé par cette mission, a conçu une organisation centrée sur l'élaboration et le développement de projets, de recherche et structurants, associant des partenaires issus des mondes de l'Industrie, de la Formation et de la Recherche.

Le pôle Aerospace Valley intervient donc en faveur d'un groupe d'entreprises inscrites dans la même logique de développement par des mesures collectives (actions collaboratives, partage d'expérience, etc.).

2.1 Le projet SCAIRA

Dans le cadre de sa mission d'animation des filières aéronautique, espace et systèmes embarqués, le Pôle Aerospace Valley participe à de nombreux projets européens dans le but notamment de développer son réseau international de partenaires et de lancer plusieurs initiatives à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, concernant la filière aéronautique le pôle a remporté récemment un projet européen dans le cadre du premier appel à projets INTERREG SUDOE 2021-2027: le projet SCAIRA (acronyme pour « Startups Creation & Acceleration In Rural Areas to foster sustainable Manufacturing ») qui vise à développer et délivrer un programme innovant et sur mesure pour la création et l'accélération de start-ups dans le but de dynamiser le développement économique en zones rurales, de répondre aux enjeux des industriels en termes d'industrie durable et de faire monter en compétences les acteurs du projet SCAIRA. Les partenaires du projet, au nombre de 12, sont français, espagnols et portugais.

SCAIRA a débuté le 01/01/24 et s'achèvera le 01/01/27, à l'issue d'une durée de 36 mois.

Dans le projet SCAIRA, Aerospace Valley occupe la position de chef de file et coordonne un consortium composé des entités suivantes : la communauté d'agglomération Rochefort Océan (FRANCE), les Instituts Mines Telecom d'Alès (FRANCE), SOLTENA (FRANCE) le pôle de compétitivité aéronautique CTA (ESPAGNE), l'incubateur de start-ups CEEIM (ESPAGNE), l'incubateur de start-up FUNDECYT PCTEX (ESPAGNE), le pôle de compétitivité automobile CIAC (ESPAGNE), le pôle de compétitivité automobile MOBINOV (PORTUGAL), l'incubateur de start-ups HIESE (PORTUGAL), l'entreprise Airbus Atlantic (FRANCE) et l'entreprise Renault (ESPAGNE).



Ce projet collectif permettra ainsi de soutenir l'innovation responsable et favoriser l'émergence de nouvelles solutions en faveur de l'intégration des enjeux de transition écologique dans les processus de production des filières aéronautique et automobile.

Dans ce contexte, le pôle recherche un(e) expert(e) en formation ou une entreprise pour former des start-ups européennes aux opportunités de financement privé.

OBJET DE LA CONSULTATION

Mise en œuvre de la A 3.1 (Activité 3.1) Services juridiques et administratifs, du GT3 (Groupe de Travail n°3) « Former les entrepreneurs et les start-ups des zones rurales à la création et à l'accélération de leur activité. »

En tant que chef de file du projet, le pôle Aerospace Valley est responsable de la mise en œuvre de l'ensemble du projet. Il doit notamment s'assurer que le consortium atteint les objectifs et résultats escomptés, dans le cadre de l'implémentation des différentes activités et tâches liées au projet.

3 appels à projet seront publiés, parmi lesquels le consortium estime la sélection d'en moyenne 15 lauréats start-ups et would-be-entrepreneurs, par appel. Sur l'analyse des candidatures et d'une évaluation de la maturité des start-ups, les experts du consortium recommanderont une liste de « Services » à suivre, pour chaque lauréat, parmi le portfolio de services suivant :

SERVICE N°	SERVICE DESCRIPTION	LANGUAGE
Legal & Administrative Services		
1	Legal and Administrative Training to create a start-up	ES/FR/PT
2	Intellectual Property Training	EN
3	Financial Strategy towards innovation and sustainable manufacturing and Private funding opportunities for start-ups and green innovations	EN
4	National public funding opportunities for start-ups and green innovations	ES/FR/PT
5	Complete your start-ups team in rural area with the skills needed	EN
Technical consulting services		
6	POC of the idea	EN

Objet de la consultation



7	MVP and Prototype Training (along with the Service 6)	EN
8	Industrialisation acculturation "Technical and Sustainable Roadmap"	EN
9	Measurement & Impact on Industrial Project (Green Transition and territories) - Criteria Environmental Sustainable Goals	EN
Access to Market services		
10	Marketing and Communication	EN
11	Business Plan creation with the start-ups + Business Canvas	EN
12	Market research and Target customer identification	EN
13	Pitch preparation for the industrial and investors + registration with LOOM	EN
14	Organisation of B2B meetings between the start-ups and the industrials and B2F meetings between the start-ups and the investors	EN

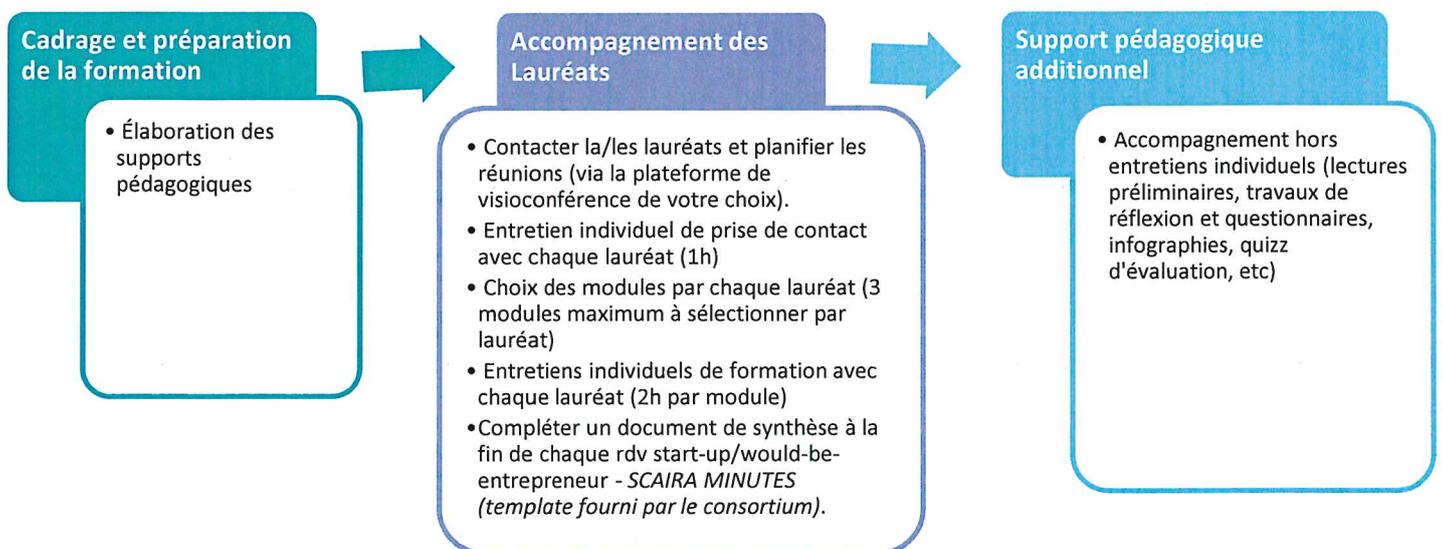
Ces services seront délivrés à la suite de chaque appel sur une période de 4 à 6 mois, soit 18 mois cumulés, d'Avril 2025 à Septembre 2026 pour le prestataire.

Sous l'autorité du responsable du projet SCAIRA au pôle Aerospace Valley, le prestataire devra concrètement :

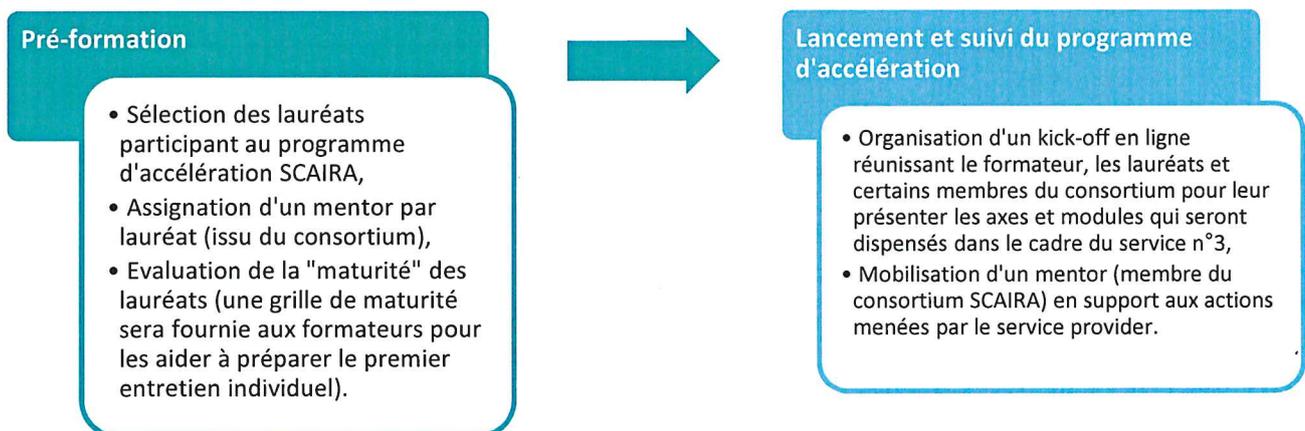
- Produire un matériel de formation et dispenser une formation adaptée pour former les dirigeants et équipes de start-ups européennes aux différentes sources de financement privé disponible ;
- Les sensibiliser aux spécificités du financement de projets innovants et durables ;
- Les accompagner dans la levée de fonds.



CHAMPS D'EXÉCUTION DE LA CONSULTATION



ACTIVITÉS DU PARTENARIAT SCAIRA (Hors du champ de la consultation)



Le public sera composé de :

- Start-ups et would-be-entrepreneurs européens en phase de croissance, notamment opérant dans les secteurs de l'innovation et de la fabrication durable de l'automobile et de l'aéronautique. 6 lauréats maximum seront sélectionnés par programme d'accélération pour participer à la formation numéro 3.



Le contenu de la formation devra répondre aux problématiques suivantes* :

Module 1 : Les Fondamentaux de la Finance d'Entreprise

- Les états financiers : Bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie. Analyse et interprétation.
- Les ratios financiers : Calcul et interprétation des principaux ratios (rentabilité, liquidité, solvabilité).
- Le cycle d'exploitation : Gestion des stocks, créances clients, dettes fournisseurs.
- Le budget : Élaboration et suivi budgétaire.

Module 2 : La Levée de Fonds

- Les différents types de financement : Amorçage, série A, B, C, crowdfunding, prêts bancaires, subventions.
- Le business plan et le plan de financement : Structure, contenu, clés de succès.
- La valorisation d'entreprise : Méthodes d'évaluation, facteurs d'influence.
- L'actionnariat et les parties prenantes
- La négociation : Term sheets, due diligence, closing.

Module 3 : La Gestion Financière au Quotidien

- La trésorerie : Prévisions, gestion des risques de trésorerie, optimisation du BFR.
- Le contrôle de gestion : Mise en place d'un système de suivi de performance, tableaux de bord.
- Les outils de gestion financière : Logiciels de comptabilité, outils de business intelligence.

Module 4 : Les Enjeux Stratégiques

- La stratégie financière : Alignement de la stratégie financière avec la stratégie globale de l'entreprise.
- La croissance externe : Acquisitions, fusions.
- La sortie d'entreprise : Introduction en bourse, cession à un industriel.

Module 5 : Créer de la performance durable en intégrant l'analyse extra financière

- Faire converger engagement durable et finance
- Anticiper les critères ESG des investisseurs
- Allier financier et extra-financier dans une vision stratégique

**Nous souhaiterons évidemment travailler ce module pédagogique de manière collaborative avec l'expert(e) en formation ou l'entreprise qui sera sélectionné.*

Les lauréats qui souhaiteront participer à la formation n°3 devront choisir 3 modules maximum parmi les 5 présentés ci-dessus.



Les modalités pédagogiques sont les suivantes (*si retenu, un échange est à prévoir afin de discuter plus en détail de ces modalités*) :

- Format souhaité : Formation en ligne ;
- Durée souhaitée : 1h d'entretien individuel de prise de contact avec chaque lauréat (1h) + 6h d'entretiens individuels de formation avec chaque lauréat (2h par module) ;
- Pédagogie souhaitée : Alternance de présentations théoriques, d'études de cas, d'ateliers pratiques et de témoignages d'experts ;
- Supports pédagogiques souhaités : Mise à disposition des lauréats et du consortium SCAIRA de supports de cours et d'outils d'évaluation.

1.1 Lieu de réalisation

Aucun lieu n'est désigné pour la réalisation des prestations. Les échanges avec le pôle Aerospace Valley pourront avoir lieu sur site à Toulouse ou à Mérignac ou en visioconférence via l'outil WEBEX.

COÛT DE LA PRESTATION

Le budget alloué pour cette prestation est d'un montant maximum de **35.000,00 euros HT**.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

CONDITIONS DE PAIEMENT

L'échéancier de paiement sera défini par le contrat.

PROPOSITION ATTENDUE

Le prestataire doit décrire clairement :

- Le détail des moyens humains, techniques, méthodologiques qui seront mis en œuvre et, plus généralement tout élément permettant de juger de la qualité et de la cohérence de l'offre,
- Un planning détaillé d'activités présentant la logique de la prestation,
- Toute information concernant ses capacités à réaliser les prestations, en particulier, en indiquant les missions de même type réalisées au cours des 3 dernières années et la/les personne(s) qu'il envisage d'affecter sur la mission.



EXIGENCES GÉNÉRALES

Exigence E1: Le prestataire démontrera qu'il dispose d'une expérience probante en matière de formation de start-up européennes, particulièrement sur le sujet du financement privé. Une expertise dans les secteurs de l'aérospatial, de l'automobile et de l'industrie durable est un plus.

Exigence E2: Le prestataire fournira dans l'offre, les références dans le domaine concerné. Il précisera également le nom, le CV et les compétences de la personne pressentie pour être affectée sur la prestation, étant entendu que cette même et seule personne assurera la durée totale de la prestation.

Exigence E3: Le prestataire devra prouver l'existence légale de sa société en délivrant son numéro d'inscription RCS. Il devra également prouver sa capacité financière en fournissant dans son offre les attestations de régularité fiscale et sociale ainsi que ses trois derniers bilans comptables.

DÉLAIS DE LA RÉALISATION

Le début de la prestation est fixé au **17 Mars 2025**, pour rencontrer les équipes d'Aerospace Valley et préparer le contenu et le déroulé de la formation. Le premier programme d'accélération démarrera au mois d'Avril 2025.

La prestation devra s'exercer sur une durée totale de **18 mois, soit jusqu'au 30/09/26**.

FORMULATION DES RÉPONSES À L'OFFRE DE MARCHÉ

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.
- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente. Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.



REMISE ET CONTENU DES OFFRES

Les réponses devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante, sous format électronique (PDF) : SCAIRA@aerospace-valley.com

La date limite de remise des propositions est fixée au **Vendredi 07 Mars 2025, 18h au plus tard.**

Un comité de pilotage, présidé et animé par l'Association Aerospace Valley, se réunira pour l'analyse des propositions présélectionnées, afin d'arrêter le choix du prestataire.

L'Association Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

Aerospace Valley se réserve le droit de prolonger cet appel.

Aerospace Valley se réserve le droit de ne pas contractualiser à l'issue de la consultation.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

La procédure de facturation et l'échéancier de paiement sera définie par le contrat.



ANNEXE I - CONFIDENTIALITÉ

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit :

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;
 - b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
 - c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
 - a. La partie divulgateur accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
- III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article.





SCAIRA

PROJECT INFORMATION

Title

SCAIRA: Startups Creation & Acceleration In Rural Areas to foster sustainable Manufacturing

Start - end date

01/01/2024 - 31/12/2026

Programme

SCAIRA - S1/1.4/F0026: Funded by the European Union's Interreg SUDOE 2021-2027 programme

Project type

Promoting social cohesion and territorial and demographic balance in Sudoe through innovation and the transformation of productive sectors

Funding

1.865.807,42 €

Coordinator

Aerospace Valley

Project overview

To develop a programme of start-ups creation & acceleration in rural areas for the green transition in the manufacturing sectors (with a focus on Aerospace and Automotive).



@scaira-interreg-sudoe



@Interreg_SCAIRA



@Interreg_SCAIRA

